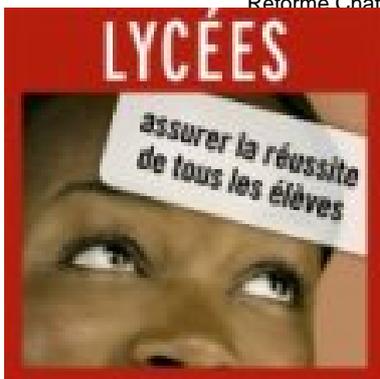


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3241>



Les associations de spécialistes réagissent face à la réforme des lycées

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée - Réforme Chatel - Commentaires et analyses sur la réforme des lycées -



Date de mise en ligne : mercredi 25 novembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

>

Les associations de spécialistes de nombreuses disciplines présentes au lycée ont réagi devant les dangers du projet de réforme des lycées du gouvernement.

Nous avons regroupés ci-dessous leurs réactions. *Cette liste n'est pas exhaustive.*

•

[MATHS : Communiqué commun sur la réforme du lycée \(APMEP, SMF\)](#)

[Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public](#)

Société Mathématique de France

22 novembre 2009

Un document présentant les modalités d'organisation des trois niveaux Seconde-Première-Terminale ainsi que les grilles des horaires prévus dans ces classes, est en ligne sur le site du Ministère depuis le jeudi 19 novembre.

Il est à noter que seules les voies générales sont présentées à ce jour.

Les grilles horaires présentées ne permettent pas d'envisager un rééquilibrage entre les différentes séries et laissent présager une diminution importante et non justifiée des enseignements scientifiques dans leur ensemble.

L'APMEP et la SMF présentent ici une analyse des propositions ministérielles et rappellent, comme principe de base, que tout élève du lycée doit avoir accès à un enseignement scientifique, de culture pour les uns, de fond pour les autres. Nous vivons aujourd'hui dans une société où la science et la haute technologie sont de plus en plus présentes dans le quotidien, et un minimum de connaissances scientifiques, dont des mathématiques, est absolument indispensable à tous les futurs citoyens.

Une constatation immédiate et alarmante : la globalisation probable de toutes les heures dédoublées et une redistribution de ces heures aux équipes pédagogiques, qui serait alors soumise aux décisions locales et sans cadrage national. Les conditions d'enseignement seraient rendues beaucoup plus difficiles, pour les élèves et leurs professeurs, entraînant des enseignements à plusieurs vitesses selon la nature sociologique des établissements scolaires.

Détaillons pour chaque classe l'analyse des propositions.

Pour la nouvelle classe de Seconde.

- Sans aucune justification, l'horaire global de sciences pour tous est diminué, notamment l'horaire en physique-chimie et SVT. Les mathématiques, quant à elles, perdent l'heure d'aide individualisée. A l'aube du 21ème siècle, une telle orientation, qui semble restreindre l'enseignement scientifique en seconde, paraît tout à fait déraisonnable.
- La prévisible disparition de tous les dédoublements est inquiétante : il est inconcevable de former les élèves aux nouvelles technologies avec des groupes de classes non dédoublées. L'accent est pourtant mis dans les programmes sur l'utilisation et la maîtrise des logiciels ainsi que sur la découverte de l'algorithmique.
- Nous notons avec satisfaction l'introduction d'un enseignement d'exploration intitulé "Méthodes et pratiques scientifiques". Toutefois, il devra être proposé et mis en place dans tous les lycées de France, pour permettre aux élèves intéressés par les sciences, marginalisées dans le tronc commun, de s'investir davantage dans leurs matières de prédilection.
- L'accompagnement personnalisé remplace l'aide individualisée. Si l'on peut se réjouir que cet accompagnement soit proposé à tous les élèves, il est indispensable d'en délimiter les contenus et les exigences. Notamment, permettra-t-il aux élèves intéressés de travailler davantage en mathématiques ou en sciences, dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements ? Toutes les disciplines vont devoir proposer un projet pour ces deux heures d'accompagnement en concurrence les unes des autres, ce qui ne sera pas forcément profitable pour les élèves. Le problème des effectifs de ces heures d'accompagnement se pose également : si chaque élève choisit ce qu'il veut faire, la gestion a priori des groupes et des horaires des enseignants sera difficile.

Pour le cycle terminal.

- La réforme devait renforcer le pôle scientifique en série S, ce que contredit la réduction de 10h30 à 10h des mathématiques en cycle terminal de la série S.
- L'expression mathématiques appliquées, utilisée pour les voies L et ES, n'a pas été définie et n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. Son contenu doit être très rapidement précisé. Les professeurs de mathématiques, attachés à considérer leur discipline comme un tout, s'étonnent que cette distinction qui n'existe pas dans les premières années universitaires fasse ainsi son apparition au lycée.
- Ici encore il est impensable de faire travailler les élèves individuellement sur l'outil informatique en classe entière.

La classe de Première.

- Un horaire de 4 heures de mathématiques en classe entière, sans dédoublement, est une erreur fondamentale pour la série S qui voit la part de l'enseignement scientifique en net recul. Que peut-on raisonnablement espérer enseigner dans cet horaire ? De plus, les sauts pédagogique et conceptuel que cet horaire va induire, de 4 heures en Première à plus de 6 heures en Terminale, va renforcer les difficultés de beaucoup d'élèves de cette série et, à terme, va accentuer la désaffection pour les études supérieures scientifiques déjà constatée. Répétons-le : à l'aube du 21ème siècle, diminuer la part de l'enseignement scientifique en première S paraît une orientation tout à fait déraisonnable. L'horaire de 5 heures de mathématiques doit y être maintenu.
- L'enseignement de spécialité en Première ES disparaît alors que les horaires et les programmes en étaient

équilibrés.

– Un enseignement de mathématiques générales n'est pas proposé à tous les élèves de la série L. Accepter un arrêt complet de la formation scientifique et mathématique en seconde pour des élèves qui se destineront, par exemple, au concours de professeurs des écoles, est une erreur, déjà signalée dans plusieurs rapports de l'Inspection Générale.

– L'enseignement de spécialité proposé en L ne sera pas choisi puisqu'il est mis en parallèle avec des enseignements importants pour les élèves littéraires, comme les langues de l'antiquité ou la LV3. Il serait plus pertinent de prévoir deux enseignements au choix, de 2h chacun par exemple, afin de permettre aux élèves littéraires de construire leur formation avec un bon niveau littéraire sans pour autant sacrifier une formation mathématique dont ils pourront avoir besoin dans leurs études supérieures. Cela permettrait également d'équilibrer l'horaire total de la série L avec celui des autres séries : un horaire global inférieur dévalorise la section littéraire aux yeux des élèves et de leurs parents.

La classe de Terminale

– La plupart des inquiétudes formulées pour les classes précédentes se retrouvent à ce niveau.

– La série S propose un enseignement de spécialité intitulé informatique et sciences du numérique, ce qui introduit une nouvelle discipline dans l'enseignement scientifique du lycée. Les contenus et les objectifs de cet enseignement de spécialité, ainsi que ses relations avec les spécialités actuelles de terminale S, restent flous. Ils devront être précisés le plus tôt possible, notamment par rapport à la spécialité mathématique, afin d'éviter des effets de concurrence.

[Sciences physiques : Communiqué de l'UPPC du 25 novembre 2009](#)

La réforme du lycée

Un projet désastreux pour les sciences physiques et chimiques !

Depuis de nombreuses années, l'Union des professeurs de physique et de chimie (UdPPC) demande :

- une réforme globale des lycées généraux et technologiques,
- un enseignement de culture scientifique pour tous, associé à la possibilité de choix scientifique ou technologique dès la seconde pour les élèves qui le souhaitent,
- des cycles terminaux très marqués avec, pour la filière scientifique, une augmentation de

l'horaire global de sciences cumulé sur la première et la terminale,

- que l'importance du caractère expérimental des sciences physiques et chimiques soit réaffirmée ce qui nécessite des activités en groupes à effectifs réduits.

L'UdPPC a pris connaissance du projet de réforme du lycée et fait les constats suivants :

- L'enseignement technologique, qui pourtant concerne plus du quart des élèves scientifiques, n'est pas intégré dans une réflexion globale ; aucune indication n'est donnée quant à sa place et à ses objectifs dans le dispositif général.
- Le projet ne prévoit pas d'enseignement de culture scientifique pour tous et remplace en seconde des enseignements de détermination scientifiques et technologiques de 3h par un seul enseignement d'exploration de 1,5h.
- La structure proposée en première scientifique entraîne la perte de 4,5h d'enseignement scientifique : 1,5h en sciences physiques et chimiques (33 % de l'horaire actuel), 1h en sciences de la vie et de la Terre (25 %), 1h en mathématiques (20 %) et 1h de travaux personnels encadrés (50 %). Ces diminutions ne sont pas compensées en terminale.
- La gestion locale des moyens horaires ne garantit plus la mise en place d'effectifs réduits statutaires, ce qui fait peser une lourde menace sur le caractère expérimental des disciplines scientifiques.

Le projet de réforme se fixe deux objectifs majeurs, une orientation retardée et un accompagnement personnalisé, objectifs auxquels il sacrifie tout le reste :

- L'orientation positive vers l'enseignement technologique, qui n'intervient qu'en fin de troisième, est fortement déstabilisée suite à la disparition des enseignements de détermination adaptés.
- Afin de permettre quelques réorientations marginales en première, le projet réduit la formation scientifique pour tous.
- Sous couvert de la mise en place des heures d'accompagnement à budget constant, les horaires diminuent dans toutes les disciplines, ce qui contribuera à accroître les inégalités sociales entre les élèves qui peuvent recevoir un complément de formation scientifique ailleurs qu'au lycée et ceux des familles moins favorisées.

Les conséquences immédiates de ce projet de réforme seront désastreuses pour l'orientation des élèves qui sont actuellement en troisième.

Au nom d'une orientation annoncée plus progressive, plus ouverte, plus juste, ce projet valorise en réalité l'orientation la plus tardive possible et, en conséquence, met en place des filières insuffisamment différenciées en première.

Une fois de plus, hélas, pour des raisons de méthodes et de calendrier l'UdPPC ne peut que demander le retrait de cette réforme.

L'UdPPC réaffirme, en revanche, la nécessité d'une réforme ambitieuse. Il convient de réfléchir, dans l'ordre : aux objectifs du lycée, aux structures et en dernier lieu aux contenus de formation.

Le 25 novembre 2009

•

[SVT : Communiqué de l'APBG du 21 novembre](#)

2009

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Les 650 professeurs de sciences de la vie et de la Terre réunis lors des Journées nationales de formation de l'APBG viennent de prendre connaissance des projets du ministère de l'Education nationale concernant la réforme des lycées. Ils ont adopté le texte suivant à l'unanimité.

Les professeurs de sciences de la vie et de la Terre ne peuvent accepter, pour la classe de seconde, une réduction de l'horaire de SVT de 0,5 h ramenant la durée d'enseignement à 1h30 au lieu de 2 heures actuellement.

Cela dénature complètement la méthodologie et la démarche scientifiques qui comportent une partie de travaux pratiques expérimentaux et une partie de cours permettant synthèse et évaluations. Ils demandent que l'horaire de 2h dont 1,5 h de travaux pratiques soit maintenu.

Les professeurs réunis dénoncent, en 1re S, la diminution de 1h de l'horaire des trois disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques et chimiques et sciences de la vie et de la Terre) .

Au niveau de la classe terminale S, ils demandent un rééquilibrage entre ces disciplines scientifiques, avec au moins 4 h en SVT ou, au mieux, la parité de 5 h avec les sciences physiques et chimiques. Ceci pour éviter une accentuation de la hiérarchie entre ces disciplines qui serait un grave retour en arrière non conforme à un des objectifs annoncés de la réforme : permettre une orientation positive vers les différentes voies de l'enseignement supérieur.

En conséquence, les professeurs de SVT demandent votre intervention pour empêcher cette évolution néfaste pour les élèves et rétablir ou améliorer les horaires de SVT.

Les 650 professeurs sont, de la même façon, en désaccord avec la remise en cause d'un horaire spécifique pour les travaux expérimentaux en groupes restreints.

Ils vous demandent, mesdames, messieurs les parlementaires d'intervenir auprès de Monsieur le ministre de l'Education nationale pour qu'un tel projet ne soit pas mis en oeuvre sans les modifications demandées.

Cette démarche est conduite dans l'intérêt de nos jeunes lycéens, pour leur assurer un choix volontaire d'orientation vers des domaines d'emplois liés aux biosciences et géosciences en pleine expansion (agronomie, biotechnologies, médecine et santé, environnement, géosciences...) et éviter un recul de la qualité de notre système éducatif dans le cadre européen.

Paris, le 21 novembre 2009

SES : Communiqué de presse de l'APSES du 20 novembre 2009

Les SES et la série ES paient le prix fort de la réforme du lycée

vendredi 20 novembre 2009

Le contenu de la réforme du lycée rendu public par le Ministre de l'Education nationale suscite un profond mécontentement chez les professeurs de Sciences Economiques et Sociales (SES). Les enseignants de SES tiennent à souligner le décalage qui existe entre la communication de Luc Chatel et le contenu précis de la réforme du lycée qu'il propose.

Les SES dans la classe de seconde

Le Ministre annonce ainsi que les « cours d'économie seront obligatoires » en classe de seconde. Mais de quels cours d' « économie » parle-t-il ? Que deviennent les autres sciences sociales (notamment la sociologie, l'anthropologie, la science politique) dont chacun se félicite de l'importance à diverses occasions, comme dernièrement lors des hommages rendus à Claude Lévi-Strauss ? Dans quelles conditions ces cours seront-ils dispensés ? La réforme du lycée fait en effet passer les horaires alloués à l'enseignement des SES de 2h30 hebdomadaires à 1h30 en classe de seconde. Cela constitue une étonnante manière de favoriser la formation économique et sociale des lycéens. Le Ministre s'obstine par ailleurs à refuser d'intégrer les SES aux enseignements communs de la classe de seconde. Cet enseignement demeure optionnel, au choix avec un enseignement d' « économie appliquée et gestion », et les élèves suivant un enseignement artistique, de LV3 ou de langues de l'antiquité pourront en être dispensés.

Son prédécesseur, Xavier Darcos, avait pourtant convenu que les lycéens avaient besoin de SES et avait annoncé son intention de les intégrer aux enseignements obligatoires en classe de seconde. Mais c'était il y a un an : la continuité et la cohérence ne semblent pas de mise au Ministère de l'Education Nationale. Sur les 23h30 d'enseignements dispensés de façon obligatoire aux élèves de seconde, est-il à ce point inconcevable de faire une place à un enseignement de SES ? La demande d'une meilleure compréhension des enjeux contemporains s'exprime très largement dans toute la société. L'école ne peut rester sourde à cette demande que chaque enseignement de l'actuel tronc commun vise à satisfaire, mais qui suppose également de pouvoir mobiliser des connaissances et des méthodes des différentes sciences sociales (et pas seulement ceux de la science économique), ce que permet l'enseignement de SES. Est-il enfin nécessaire de rappeler que les SES sont le seul enseignement général central d'une des trois séries à ne pas être proposé obligatoirement aux élèves de seconde afin d'éclairer leur choix d'orientation tout en participant à leur formation générale en sciences sociales ? Qu'est-ce qui justifie ce traitement discriminatoire de l'enseignement de SES ?

Les SES dans le cycle terminal

La place accordée aux SES dans le cycle terminal pose trois problèmes. Tout d'abord, parmi les disciplines majeures des trois séries, l'enseignement de SES est celui qui dispose du volume horaire le moins élevé : il y a 8 heures de philosophie en série L, 8h30 d'enseignements scientifiques en série S, et seulement 5 heures de SES en série ES. Une égale dignité des différentes séries ne peut donc passer que par un horaire plus conséquent de l'enseignement de SES en cycle terminal, et des marges de manœuvre existent puisque l'horaire

total des élèves est plus faible en série ES que dans la série S. Par ailleurs, le volume horaire de l'enseignement de spécialité en série ES est abaissé à 1h30 alors même qu'il est de 2h en série S et de 3h en série L. Cette inégalité de traitement est inacceptable. Enfin, la partition imposée de l'économie (« approfondie ») et des sciences sociales préfigure une dénaturation de la démarche même des SES que les professeurs de SES refusent. L'APSES prend également acte de la création d'un enseignement de spécialité « Droit et grands enjeux du monde contemporain » en TL que les enseignants de SES ont vocation à enseigner, dans la mesure où cet enseignement devra mobiliser des connaissances en économie, sociologie et science politique, et demande à ce que l'inspection générale de SES participe à l'élaboration de son programme.

Un rééquilibrage des séries au détriment de la série ES ?

Plus globalement, la rénovation du cycle terminal du lycée donne le sentiment que le rééquilibrage revendiqué des séries passe en fait par le siphonage d'une série ES déstabilisée (par la réduction des horaires en SES et la suppression des spécialités Mathématiques, Langues et Science politique en première) tout en renforçant l'attractivité des séries L et S alors que le Ministre lui-même reconnaît que l'actuelle série ES fonctionne bien ! Aux trois niveaux d'enseignement, les heures dédoublées ne seront plus garanties nationalement mais affectées localement selon les rapports de force et les ajustements de services établissement par établissement. Cela signifie donc que certains professeurs de SES auront la chance d'utiliser Internet ou des groupes réduits pour faire travailler leurs élèves sur des bases de données INSEE, des enquêtes sociologiques ou des démarches expérimentales en sciences sociales alors que d'autres seront réduits à des cours frontaux à 35 élèves par classe. Quel poids les professeurs de SES auront-ils localement face aux demandes des enseignements de tronc commun pour demander ces dédoublements en seconde, alors même que les élèves découvrent une discipline absente du collège ? Comment mettre en place le nécessaire apprentissage des méthodes des sciences sociales, leur mise en pratique et leur évaluation au baccalauréat s'il n'y a pas d'heures à faible effectif en SES dans tous les établissements ?

Pour toutes ces raisons, l'APSES appelle tous les professeurs de SES et tous ceux, citoyens, parents d'élèves, anciens élèves et élèves qui souhaitent défendre les SES et la série ES à s'intégrer dans les cortèges des manifestations du 24 novembre un peu partout en France, et à manifester le mercredi 2 décembre à Paris (voir <http://www.apses.org/initiatives-actions/actions-de-l-annee-2009-2010/article/manifestation-des-professeurs-de..>).

[Histoire Géographie : Communiqué de presse de l'APHG du 20 novembre 2009](#)

Paris, le 20 novembre 2009

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE

Pour le maintien d'un enseignement obligatoire de l'Histoire et de la Géographie en classes Terminales Scientifiques

Après une consultation des bureaux de ses 25 régionales, l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie rejette dans le projet de réforme du Ministère de l'Education nationale la disparition d'un enseignement obligatoire d'Histoire et de Géographie pour tous les élèves de Terminale S.

Sachant que les élèves de Terminale S représentent actuellement plus de la moitié des effectifs des séries générales, sachant aussi que, pendant une bonne partie du XXe siècle, l'horaire d'Histoire et de Géographie était dans les sections équivalentes à la section S de 4 heures, sachant en outre que cet enseignement a été réduit aujourd'hui à 2 h ½, l'APHG condamne cette disposition de la réforme, qui constituera pour les futurs cadres de la Nation une régression intellectuelle dans leur formation générale.

En conséquence l'APHG demande un volume horaire hebdomadaire obligatoire de 3 heures (non optionnelles) avec un contrôle au bac en fin de classe Terminale comme les autres séries générales.

La sanction au Baccalauréat en fin de Première rendrait inopérant un enseignement en classes Terminales, ce qui créerait en outre une rupture avec la préparation à des concours scientifiques et commerciaux qui requièrent une compréhension du monde contemporain dans sa complexité.

Le Secrétariat Général de l'APHG

Communiqué des correspondants de l'enseignement technologique du 28 novembre 2009

Les correspondants de l'enseignement technologique réunis samedi 28 novembre ont élaboré le texte suivant, précisant les positions de l'association :

Urgence pour l'enseignement technologique

L'enseignement technologique recrute essentiellement à l'issue de la classe de troisième et de façon très marginale en fin de seconde.

Les lycées technologiques ne sont pas sectorisés et ne recrutent que sur des choix positifs d'enseignements spécifiques (actuellement enseignements de détermination de 3h). Ces enseignements de détermination spécifiques ne peuvent pas être remplacés par un seul enseignement d'exploration de 1,5h.

Dans la réforme actuelle, au moment où commence la période d'information et d'orientation des élèves de troisième, nous pouvons donc dire que le recrutement est gravement compromis pour la prochaine rentrée.

Cette situation est en totale contradiction avec l'objectif annoncé de la revalorisation de l'enseignement technologique.

La situation est alarmante pour les filières STI et STL des lycées technologiques.

Elle l'est aussi pour la filière ST2S et l'enseignement agricole qui voient également disparaître leurs enseignements de détermination spécifiques en seconde, au moment où les élèves de troisième préparent leur orientation.

Rappelons la place de l'enseignement technologique dans le système éducatif.

- Il prépare à des poursuites d'études supérieures (non seulement aux BTS mais aussi aux IUT, classe préparatoire TSI, université) ce qui le distingue de l'enseignement professionnel.
- Il concerne des élèves qui ont des aptitudes scientifiques leur permettant d'envisager des études supérieures

mais qui souvent, ont des difficultés dans l'approche abstraite qui leur est proposée en enseignement général. L'approche expérimentale proposée dans l'enseignement technologique permet de valoriser ces aptitudes scientifiques et d'accéder à l'assimilation des concepts théoriques.

- Il forme grâce aux filières STI et STL 28% des élèves poursuivant des études scientifiques et s'insérant dans des professions scientifiques et techniques (technicien, ingénieur...).
- Il constitue un ascenseur social important de par son recrutement et ses résultats.

Il faut réellement revaloriser l'enseignement technologique :

- Nous constatons une désaffection pour les poursuites d'études scientifiques alors que la société est de plus en plus confrontée à des défis technologiques (énergie, environnement ...)
- Les élèves qui réussissent dans l'enseignement technologique grâce à ses méthodes spécifiques (démarche inductive et d'investigation) seront en grande difficulté dans une filière générale.
- Les programmes STI STL sont dépassés et doivent être repensés en fonction des défis technologiques de la société.
- Les cloisonnements des anciennes sections STI STL sont à redéfinir tout en gardant une diversité suffisante pour couvrir les différents domaines scientifiques et techniques et répondre au mieux aux différentes motivations des élèves.
- Les élèves ont changé : ils naissent dans un monde différent que leurs aînés ont du mal à suivre et développent des savoir faire très efficaces sans vraiment les maîtriser scientifiquement. Ils arrivent souvent à se désintéresser des sciences en privilégiant l'efficacité opérationnelle, mettant ainsi en cause leurs possibilités de poursuivre des études à la hauteur de leurs moyens.
- Nous n'avons pas le droit de laisser ces jeunes sortir du système de formation sans développer au mieux leurs talents.

Nous réaffirmons la nécessité :

- d'une réforme globale du lycée,
- de proposer des choix positifs en fin de troisième vers les enseignements technologiques et scientifiques dès la seconde,
- d'un lycée d'enseignement technologique par bassin de formation avec des équipements performants et modernes.